



*République Française*

*Ville de Clamecy*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 5 avril 2023 à 18 h**

\*\*\*\*\*

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 28 mars 2023.

**Étaient présents :** M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DEDIANNE Mickaël, M. MECHIN et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MAILLARD et M. GUIBERT.

**Étaient excusés :** M. GIRAULT, M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI.

**Secrétaire de séance : M. DEDIANNE Alain**

\*\*\*\*\*

**N° 2023-043 : ESPACE SOCIAL DES VAUX D'YONNE**

**Subvention de fonctionnement**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Espace Social des Vaux d'Yonne a élaboré un nouveau projet social 2023/2026 avec des axes de travail prioritaires en direction des jeunes et des publics porteurs de handicap. La solidarité, la prévention contre l'isolement, la co-construction avec les partenaires et les habitants restent les valeurs essentielles des actions du Centre social.

La demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 s'élève à 19 200 €, montant équivalent à l'année 2022.

Le Conseil Municipal de Clamecy, après délibération, à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 19 200 € à l'Espace Social des Vaux d'Yonne pour l'année 2023.

Dépense inscrite au Budget, article article 6574

Suivent les signatures.